

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.
Aide au développement des activités portuaires. Attribution de subventions à des associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser l'attribution, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, des subventions en fonctionnement suivantes :
 - 10 000 € à l'association « Les Amis des Marins »,
 - 4 500 € au « Club Nautique du Sagnas »,
 - 1 000 € à l'association « Les Calfats de l'Escalet »,
 - 5 000 € à « l'Office de la Mer Marseille Provence ».

La dépense totale correspondante de 20 500 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- d'autoriser l'attribution au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires, une subvention en investissement de 50 000 € à l'association « L'Amicale des Plaisanciers du Phare » pour la mise en sécurité du port de plaisance de Carteau.

La dépense totale correspondante de 50 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes avec les tributaires.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée